

[Text]

M. Cyr: Merci, monsieur le président. Je voudrais dire à Mme Gobeil et à M. Fortin de même qu'au chercheur que leur mémoire est «pesant», comme on dit. Et j'aurais quelques questions à poser.

Premièrement, au sujet du tourisme, mon collègue, M. Bachand, a parlé de la lenteur dans l'application de cette entente auxiliaire qui fait partie de l'entente-cadre. Je dois vous dire qu'en 1979 5 millions de dollars ont été prévus pour le parc de la Gaspésie et ils n'ont dépensé que \$200,000. Donc, cela veut dire que le gouvernement provincial n'a pas son 40 p. 100 à investir et je ne crois pas qu'il l'aura au cours des prochaines années non plus. En ce qui concerne cette entente touristique, comme il n'y avait pas de ministre responsable pour aller de l'avant avec les projets mentionnés dans l'entente, pour ce qui est de notre région on est resté les derniers sur la liste et je doute que ce soit réalisé. On pourra peut-être en reparler avec l'Association touristique qui doit venir témoigner ce matin.

A la page 9, madame Gobeil, vous mentionnez:

D'autre part, et cela est également soulevé dans le mémoire du Bureau des préfets de comté, l'entente-cadre Québec-Canada qui se trouve à la base de l'intervention du MEER, n'accorde pas la place importante qui leur revient aux corporations municipales.

Vous savez qu'il y a une loi au Québec, je pense qu'il s'agit du Bill 60 qui a été adopté il y a quelques années sous l'administration Bourassa, à savoir que le gouvernement fédéral ne peut négocier avec les municipalités sans avoir obtenu la permission préalable de la province. Comment prévoyez-vous que, dans la réforme de ses programmes, le ministère de l'Expansion économique régionale puisse dialoguer directement avec les corporations municipales pour aider au développement local? Il peut dialoguer sur le plan moral mais non financier. Où trouvez-vous une solution à ce dilemme?

Le président: Madame Gobeil.

Mme Gobeil: D'abord, monsieur le président, le Conseil régional de développement va certainement vous donner une réponse. Je vais le répéter peut-être à quelques reprises, vous allez voir que le Conseil régional de développement joue vraiment un rôle de concertation.

• 0950

Un autre de nos organismes membres, c'est l'Association des préfets. Ils vont, eux aussi, vous donner leur point de vue. Mais nous avons une réponse et j'invite le directeur général à la donner.

Le président: Monsieur Fortin.

M. Fortin: Monsieur le président, monsieur Cyr, pour ce qui est des municipalités, on traite dans notre document du peu d'importance qui est accordée aux municipalités au niveau de la consultation. Naturellement, comme vous l'indiquez parfaitement bien, cela relève de champs de juridiction différents et cela relève également d'une intention gouvernementale de la part du Québec de ne pas permettre aux municipalités de transiger directement avec le gouvernement fédéral. Cependant, dans le cadre de ces audiences publiques du sous-comité

[Translation]

Mr. Cyr: Thank you, Mr. Chairman. I would like to say to Mrs. Gobeil and Mr. Fortin as well as to their researcher that their brief is a weighty one. I have a few questions to ask.

First of all, on the subject of tourism, my colleague, Mr. Bachand, spoke about the slowness in applying the subsidiary agreement which is part of the general agreement. I should tell you that in 1979, \$5 million were set aside for the Gaspé Park whereas they only spent \$200,000. This means, therefore, that the provincial government does not have its 40 per cent to invest and I do not believe that it will have it in the course of the coming years either. With respect to the tourism agreement, as no minister has been designated responsible for going ahead with the projects mentioned in the agreement, our region has been left last on the list and I doubt that these projects will be realized. Perhaps we can talk about this again with the Association touristique, which will be appearing before us this morning.

On page 9, Mrs. Gobeil, you mentioned:

On the other hand, and this was also raised in the brief of the Bureau des préfets de comté, the Quebec-Canada general development agreement which is the basis of the DREE intervention does not allocate to the municipal corporations the major place which is their due.

You are aware that there is an Act in Quebec, I believe it is Bill 60, which was passed a few years ago under the Bourassa administration, to the effect that the federal government may no longer negotiate with the municipalities without having received prior permission from the province. In changing these programs, how do you anticipate that the Department of Regional Economic Expansion will carry out direct dialogue with the municipal corporations to assist in local development? They may talk in general terms but not in financial terms. How do you propose to resolve this dilemma?

The Chairman: Mrs. Gobeil.

Mrs. Gobeil: First of all, Mr. Chairman, the Regional Development Council will certainly give you an answer. Perhaps I will be repeating this several times but you will see that the Regional Development Council truly plays a co-ordinating role.

Another of our member organizations is the Association des préfets (Association of Reeves). They will also give you their point of view. But we also have a reply and I would ask the director-general to give it to you.

The Chairman: Mr. Fortin.

Mr. Fortin: Mr. Chairman, Mr. Cyr, as far as the municipalities are concerned, our document does deal with the minor importance attached to municipalities at the consultation level. Naturally, as you have pointed out quite correctly, this does fall within different jurisdictions and it also resides in the intention of the Quebec government not to permit the municipalities to deal directly with the federal government. However, within the framework of these public hearings of the Subcommittee on DREE programs which aim at improving these